



HAL
open science

Des mineurs au sein d'un (plus) grand genre : le rôle des occasionnels dans quelques Mémoires du XVIIe siècle

Lionel Piettre

► To cite this version:

Lionel Piettre. Des mineurs au sein d'un (plus) grand genre : le rôle des occasionnels dans quelques Mémoires du XVIIe siècle. Le Verger, 2024, Bouquet XXVIII: Comment aborder l'étude des mineurs? dir. Anne-Gaëlle Leterrier Gagliano et Lionel Piettre avec la collaboration d'Adeline Lionetto, <http://cornucopia16.com/blog/2024/07/16/lionel-piettre-des-mineurs-au-sein-dun-plus-grand-genre-le-role-des-occasionnels-dans-quelques-memoires-du-xvii-siecle/>. <hal-04659012>

HAL Id: hal-04659012

<https://hal.science/hal-04659012v1>

Submitted on 22 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



DES MINORES AU SEIN D'UN (PLUS) GRAND GENRE : LE RÔLE DES OCCASIONNELS DANS QUELQUES MÉMOIRES DU XVI^E SIÈCLE

Lionel PIETTRE (Aix-Marseille Université)
Aix-Marseille Université, CIELAM, Aix-en-Provence, France

Cet article trouve son origine dans une interrogation sur le processus de constitution et de reconnaissance des Mémoires comme « genre » ou du moins comme catégorie spécifique de l'historiographie. On peut retenir, à cet égard, la date clé de 1785, année où commence la publication de la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, vaste entreprise, à vocation encyclopédique, de constitution du corpus de ce qui était alors reconnu comme Mémoires¹. Celle-ci fut promise à une belle postérité après la Révolution, avec notamment les collections Petitot puis Michaud et Poujoulat². De telles collections ont joué un rôle décisif dans la perception la plus commune des Mémoires, y compris dans le monde académique : ainsi le travail pionnier relatif aux Mémoires du XVI^e siècle, *Se dire à la Renaissance* de Nadine Kuperty-Tsur³, s'appuie encore sur ces collections qui offrent l'avantage de donner une vue d'ensemble du corpus dont on peut cependant s'interroger sur la cohérence : a-t-elle préexisté aux entreprises éditoriales de collection ? ou bien en est-elle le produit ?

La seconde hypothèse semble en partie confirmée par le fait que le geste de « collection » a été décisif dans un double mouvement de minoration et de majoration des auteurs et du corpus mémorialistes. Les éditeurs de 1785 en font explicitement un outil de connaissance de l'histoire :

Lorsque nous avons annoncé cette *Collection universelle des Mémoires*, nous avons cherché à nous rendre utiles à l'homme de lettres qui s'instruit pour mériter un jour d'instruire les autres, & à l'homme du monde qui lisant pour s'amuser veut cependant que sa lecture ajoute à la masse de ses connoissances. Ce recueil remplira tout-à-la-fois ce double objet. Il épargnera aux Littérateurs des peines, des soins & par conséquent une perte de tems, dont ils ne peuvent être trop économes ; il placera sous leurs mains & dans un ordre chronologique les seuls monumens peut-être, où la vérité & l'intérêt de notre Histoire se trouvent déposés, les monumens, du moins, qu'il faut connoître & interroger & confronter l'un à l'autre avant de se livrer à la composition de nostre Histoire moderne, soit générale, soit particulière⁴.

Ce faisant, les Mémoires étaient présentés comme plus aptes à donner à voir la vérité des faits particuliers, dont l'exposition est le but de l'historien selon la *Poétique* d'Aristote⁵. Si l'expression « Mémoires particuliers » dans le titre de la *Collection* insiste sur ce point, elle met aussi en avant l'importance de la personne du mémorialiste, définissant les Mémoires comme le regard d'un

¹ Voir Nicolae Alexandru Virastau, *Early Modern French Autobiography*, Leyde, Brill, 2021, p. 47-52. Les éditeurs de la collection seraient Alexandre-Claude Bellier du Chesnay, Jean-Antoine Roucher, Albert-Antoine Perrin et Louis Dussieux, à en croire Louis Gabriel Michaud, *Biographie universelle, ancienne et moderne. Supplément [t. 60]. Cam - Ché*, Paris, Michaud, 1836, p. 589.

² Damien Zanone, *Écrire son temps : Les mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021, p. 25-32.

³ *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1997.

⁴ *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. 1, Paris, s. n., 1785, p. V.

⁵ *Poétique*, 1451a-1451b.



particulier sur l'histoire *nationale*. C'est donc la dimension à la fois testimoniale et patrimoniale qui prime dans une telle définition, l'écriture de soi (notion forgée bien après par la critique⁶) n'étant qu'une conséquence de la dimension testimoniale. On a donc ici, comme je l'annonçais, un double mouvement : de minoration d'une part, puisque les Mémoires sont les éléments particuliers et particularisants de « notre Histoire moderne » et, partant, d'une compréhension supérieure de l'histoire, but des encyclopédistes⁷ ; de majoration d'autre part, puisque ces mêmes textes remplissent le double but d'« amuser » et d'instruire, en révélant l'être humain, en situation, dans toute sa vérité⁸.

Mais dans leur recherche d'une telle histoire – apparemment brute, simple et directe –, les éditeurs de la *Collection universelle* avouaient quelques entorses aux documents originaux :

Mais afin qu'on n'ait point à nous reprocher de rendre cette collection trop volumineuse, il est nécessaire d'exposer ici le plan de notre marche. Nous déclarons d'abord que dans les Mémoires où se trouvent des digressions froides, inutiles & coupant mal à propos le fil de la narration, elles seront renvoyées à la fin de l'Ouvrage. Nous garantissons en même tems que, si l'on se permet quelques légers retranchements, on n'élaguera que ce qui d'une part sera étranger à ces Mémoires, & de l'autre, n'aura aucun but d'utilité. Le corps de l'Ouvrage ne sera jamais ni défiguré, ni mutilé. Ce seroit manquer à nos engagements, si pour prêter à ces Mémoires des formes plus gracieuses, nous les dépouillions de leur caractère d'originalité.

Nous n'entasserons donc point indistinctement dans notre Collection les pièces justificatives ou polémiques, dont quelques Commentateurs & Editeurs ont surchargé certains Mémoires. Nous conserverons soigneusement certaines de ces pièces qui ont des rapports directs avec les Mémoires à la suite desquels on les a insérées. On doit ranger dans le nombre de celles que l'on conservera tout ce qui constate la noblesse des anciennes familles. Nous voulons que cette Collection en devienne le dépôt. On a déjà procédé à ces retranchements & à ce choix avec le plus scrupuleux examen ; car nous avons pour but d'offrir, autant que l'effet en dépendra de nous, l'instruction sans ennui⁹.

Trois enjeux semblent primer, aux yeux des éditeurs, sur le respect du texte original.

Le premier est la définition des Mémoires comme brouillons, jetés en hâte sur les papiers par des témoins et acteurs de l'histoire trop pressés pour bien écrire. Le fait que de nombreux Mémoires soient restés manuscrits va dans le sens de leur authenticité supposée : signe de l'attente de leurs lecteurs, les éditeurs de la *Collection universelle* s'excusent ainsi de ne pas donner de Mémoires inédits¹⁰, bon nombre de manuscrits ayant été publiés depuis le XVI^e siècle.

⁶ Sur cette notion voir Juliette Deloye, « Écriture de soi », dans *VOCES, Vocabulaire pour l'Étude des Scripturalités*, dir. Thomas Brunner, ARCHE UR3400 (U. de Strasbourg), éd. électronique (2015-), 2019, consulté le 18 juin 2024, DOI : <https://doi.org/10.34931/6its-3j38> : « L'écriture de soi désigne la mise en récit des actions, des pensées, du parcours personnel du scripteur, indépendamment des genres (tels que les mémoires ou les autobiographies...) ou des catégories d'écrits (comme celle des écrits du for privé). Elle permet donc de sortir de l'opposition entre écrits publics et écrits privés, puisque l'écriture de soi peut exister dans un journal intime comme dans une lettre administrative. »

⁷ *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, op. cit.*, p. VII : « Aussi l'homme sage, l'homme né pour juger les juges eux-mêmes a-t-il désiré cent fois d'avoir dans les mains & sous les yeux ce qu'on peut appeler les pièces justificatives du grand procès instruit au tribunal de l'Histoire. »

⁸ *Ibid.*, p. IX : « Ajouterons-nous que le Philosophe moraliste doit lire & étudier ces Mémoires pour voir plus sûrement dans les replis du cœur humain ? N'est-ce point là en effet que toutes les passions se produisent à nud ? Dans l'Histoire, le héros n'est trop souvent qu'un héros ; dans ces Mémoires, il est homme, c'est-à-dire, un composé bizarre, mais vrai, de perfections & de défauts, de vices & de vertus qu'il ne peut plus cacher sous un habit de théâtre. »

⁹ *Ibid.*, p. XIV-XV. Je souligne.

¹⁰ *Ibid.*, p. XV-XVI.



Le second enjeu consiste dans la relation des Mémoires à la *mémoire* d'un groupe social, la noblesse : ainsi les « pièces » conservées par les éditeurs sont celles qui ont rapport à « la noblesse des anciennes familles » ; on pense en particulier aux généalogies, qui renvoient à la dimension inséparablement familiale et nobiliaire d'un « genre » qui apparaît donc, à partir de la Révolution, comme celui d'une classe et d'une période : les « Mémoires d'Ancien Régime ».

Le troisième enjeu, inséparable des deux premiers, réside dans ce qu'on appellerait aujourd'hui la « littéarité » du corpus. Brouillons de nobles, les Mémoires ont la noblesse du brouillon : il faut donc en retrancher non seulement des pièces « étrangères », ajoutées par d'autres que l'auteur (« éditeurs » et « commentateurs ») ; mais aussi reléguer en fin d'ouvrage « des digressions froides, inutiles & coupant mal à propos le fil de la narration », dues à l'auteur mais châtiées au nom de la doctrine classique qui valorise en général ce qui plaît et « amuse » en instruisant, et qui, dans l'historiographie en particulier, condamne l'usage excessif de la digression que l'historiographie renaissante avait, au contraire, tendance à valoriser¹¹ ; l'écriture de l'aristocrate manifeste par sa désinvolture sa supériorité sur celle de l'érudit¹². Genre mineur au regard de l'histoire, les Mémoires sont donc toutefois jugés selon des critères esthétiques qui majorent le « corps » noble de l'ouvrage au détriment de « pièces » jugées périphériques.

Aussi, pour éviter d'aborder notre thème des *minores* en partant d'une définition trop étroite des Mémoires, je voudrais au contraire explorer le rapport des textes que nous reconnaissons comme Mémoires avec les occasionnels en prose de la même époque. J'écarterais les textes en vers en raison du constat d'une porosité très forte entre les occasionnels en prose et les Mémoires, qui se nourrissent mutuellement, du moins à partir des années 1520 qui sont aussi, pour ce qui est du royaume de France, un moment où la poésie historiographique¹³ passe au second plan – une inflexion bien visible chez Clément Marot¹⁴. Par ailleurs, une telle porosité me semble largement liée à une affinité de ton, de style mais aussi de visée – argumentative, circonstancielle –, et à la possibilité d'intégrer ou de *prétendre* intégrer *tel quel* un occasionnel au sein de Mémoires. L'enjeu est ici de sortir de l'approche des Mémoires comme textes incomplets, brouillons d'une histoire à écrire, mais au contraire de les comprendre dans leur complétude, aussi troublante soit-elle. Dès lors, l'apparence de désordre d'un tel objet¹⁵ n'est plus tant celle du manuscrit que celle de textes composites, hétérogènes, notamment parce qu'ils intègrent la littérature de circonstance et même des formes de « médialittérature¹⁶ » qui sont très éloignées de notre idée actuelle de la littérature : non seulement des généalogies mais aussi des listes, des plans, des dessins, etc.

¹¹ Voir *Digressions, dissertations, réflexions dans les récits factuels et dans les récits fictionnels de l'époque classique*, Actes du colloque de Paris 3 (mai 2019), dir. Marc Hersant *et al.*, Louvain, Peeters, sous presse ; sur l'historiographie renaissante, ma contribution p. 283-297 : « La digression dans les *Commentaires* de Monluc : une historiographie en marge de l'histoire ».

¹² Voir Jean Garapon, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 103 / 2, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 275-285. La perception par l'auteur de l'écriture mémorialiste comme « indifférente à la littérature et en définitive très littéraire » (§ 1) rejoint en somme celle des éditeurs de la *Collection universelle*.

¹³ Sur le travail des « orateurs » sur l'histoire aux XV^e-XVI^e siècles, voir dans ce numéro la contribution d'Estelle Doudet Lucien Dugaz et Natalia Wawrzyniak.

¹⁴ Voir Ellen Delvallée, *Poétiques de la filiation : Clément Marot et ses maîtres*, Genève, Droz, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance, 2021.

¹⁵ Un colloque vient d'être organisé sur ce sujet : « Ordre et désordre chez les mémorialistes d'Ancien Régime » (Paris, octobre 2023 et Mulhouse, mars 2024), org. par Christine Hammann et Marc Hersant, actes à paraître.

¹⁶ Voir dans ce numéro la contribution d'Estelle Doudet *et al.*



UNE POROSITÉ ENTRE PAMPHLETS ET MÉMOIRES : LE CAS DU BELLAY

Je commencerai par évoquer le cas, récemment éclairé par de nouvelles études, des Du Bellay¹⁷. Martin Du Bellay, en œuvrant à rassembler les fragments des *Ogdoades*, l'œuvre de son frère aîné, Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey (ci-après Langey), en vint à publier un premier aperçu de ce travail de recollection en 1556 :

Pour à quoy obvier sondit frere Martin du Bellay, Chevalier de l'ordre du Roy, et son Lieutenant general en Normandie en l'absence de Monseigneur le Daulphin, & du Duc de Bouillon, à [sic] bien voulu faire mettre en lumiere si peu que possible luy a esté jusques à present d'en recouvrer. C'est à sçavoir le Prologue ou preface sus toute son hystoire : Ensemble les Epitomes des quatre premiers livres de l'antiquité des Gaules, & de France : aussi quelque oraison, & Epistres faites en latin par luy, & translattées par luy mesmes de latin en françoys. Et au reste il fait diligemment chercher tout ce qu'il s'en pourra trouver en l'une, & l'autre langue pour le faire adjouster cy apres¹⁸.

Cet ensemble composite (qu'on appellera simplement ici *Epitome*) réunit donc non seulement le *Prologue*, ainsi que l'*Epitome* proprement dit (résumé d'une ogdoade perdue sur les origines de la France), qui appartiennent plus évidemment au paratexte des *Ogdoades*, mais aussi trois textes de circonstance, dont le rapport aux *Ogdoades* est beaucoup moins évident mais qui sont donc sinon assimilés, du moins associés aux fragments du grand œuvre historique de Langey.

Or, l'ensemble de ces pièces a été progressivement évacué de ce qui est ensuite devenu les *Mémoires* des deux frères Du Bellay (Martin complétant et encadrant les *Ogdoades* de Guillaume de ses propres *Mémoires*). L'*Epitome* et les textes de circonstance disparaissent de la *princeps* des *Mémoires* en 1569¹⁹ ; le *Prologue* y est encore inclus. Mais dans la grande édition critique de Bourrilly et Vindry, parue au début du XX^e siècle, il est déplacé en annexe au dernier tome. Il disparaît enfin de l'édition Paléo au début du XXI^e siècle. Ainsi obtient-on des *Mémoires*... qui ressemblent davantage à ce qu'on attend des *Mémoires* depuis la *Collection universelle* de la fin du XVIII^e siècle.

Le premier de ces trois occasionnels publiés dans l'*Epitome* de 1556 s'intitule « Translation d'une oraison faite en la faveur du roy Jan de Hongrie, de la guerre contre le Turc ». Or ce texte méconnu est très digne d'intérêt, car Langey y met en scène sa propre utilisation de pièces à conviction dans ses discours et pamphlets. Il s'agit, ici, d'une tentative de défendre Jean Zapolya, roi de Hongrie, contre son rival Ferdinand de Habsbourg, également roi de Hongrie ; et il s'agit pour Langey, en même temps, de disculper François I^{er} de l'accusation de s'être allié au « Turc », Soliman le Magnifique, lui-même allié de Zapolya :

Et toutesfoys tu n'as eu honte, ò serenissime Roy Ferdinand pour susciter les armes des Chrestiens à l'encontre d'un Roy Chrestien, d'un Roy qui en tant qu'estoit en luy nous a donné paix, d'un Roy qui se peult dire nous avoir delivrez d'une trescruelle, & tresdangereuse guerre sans sang,

¹⁷ Voir ma thèse remaniée : Lionel Piettre, *L'Ombre de Guillaume du Bellay sur la pensée historique de la Renaissance*, Genève, Droz, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance, 2022. Deux colloques ont été récemment consacrés à la fratrie Du Bellay (Vérone, 2022 et Toulouse, 2023 ; actes à paraître).

¹⁸ « Au Lecteur », dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey [...] Avec ce, un prologue ou préface sur toute son histoire & le catalogue des livres alléguez en ses livres de l'antiquité des Gaules, & de France. Plus sont adjoustées une oraison, & deux épistres, faites en latin par ledit autheur, & par luy mesmes traduites de latin en françoys*, Paris, Vincent Sertenas, 1556, f^o à ii v^o-à iii r^o.

¹⁹ Guillaume Du Bellay et Martin Du Bellay, *Les Memoires de Mess. Martin Du Bellay [...] contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas du roy François I^{er}, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay [...]. Œuvre mis nouvellement en lumière [...] par Mess. René Du Bellay*, Paris, Pierre L'Huillier, 1569.



sans perte d'hommes, & sans rien hazarder, luy imputer tout le contraire, luy mettre à sus qu'il est vassal tributaire, & complice du Turc, & pour tout dire à un mot, mettre la coulpe sus luy qui est propre tienne : & que tu eusses s'il n'eust tenu qu'en toy executée. Que dys tu à cela ? le peux tu nyer ? pourquoy n'y respons tu ? Tu sçays bien certes que je te convaincroy sus le champ par escriture signée de ton sing, & sellée de ton sean [*sic* pour *seau*]. Et à fin que personne n'en soit en doute, voicy les lettres, messeigneurs, que je vous presente. Je vous pry' les faire bailler, & monstrier à un chacun de main en main, & les bien lire & considerer de mot à mot.

Lettres du Roy Ferdinand.

Or vous voyez, Messeigneurs sa bonne, & Chrestienne intention, de ce Roy Jan, vous cognoissez la calumnie evidente de son ennemy, non atteinte par conjectures : mais convaincuë, verifiée, & prouvée par son sing & son seau, qui [qu'il] ne peult nier²⁰.

Or, rien ne prouve que cette « oraison » ait bien été prononcée à la diète d'Empire. D'après Victor-Louis Bourrilly, elle fut composée après coup – et peut-être publiée, dans l'original latin qui n'a pas été retrouvé²¹ ; il est possible aussi que ce texte soit resté manuscrit, précisément parce que les tentatives des diplomates français pour justifier la politique du roi sur ce point s'étaient soldées par un échec. Les « Lettres du Roy Ferdinand » mentionnées ont donc quelque chance de n'avoir jamais existé.

Ainsi dans la suite de ce discours, notre orateur cite non plus des documents apparemment authentiques, mais des lettres dont il se contente de garantir l'existence sur sa parole :

Je voy, Messieurs, que tous ou grande partie avez soudainement jetté voz yeux sus moy, & ce n'est certes sans cause, si vous trouvez estrange & hors de propos que telles choses soient faites sans vostre sceu, un tel ennemy provoqué, voz biens, païs, estatz, & personnes à l'apetit, & pour l'ambition d'un seul homme (pour pis ne dire) mis en hazard. Er [*sic* pour *Et*] *ne pensez toutesfois que je vous conte fable, combien que je ne aye presentement ses lettres pour vous monstrier : car elles sont es mains dudit Roy Jan, lequel vous les fera icy tenir quant le plaisir sera de ceste noble assemblée, ainsi luy enjoindre & ordonuer [*sic*], & ce pendant je vons [*sic*] en reciteray, la teneur & sustance [*sic*] en effect, que j'ay comprise en ma mémoire²².*

On trouve plus loin un procédé similaire :

[...] & me donna ledit Seigneur Lasqui unes siennes lettres, pour faire tenir à un serviteur dudit Roy tres Chrestien, contenant entre autres choses ce qui s'ensuyt.

Article de lettres de Jerosme de Lasqui, auquel seigneur Lasqui, ledit serviteur dudit Roy tres Chrestien, fist en pareil cas response, qu'il me bailla pour luy faire tenir, esquelles entre les autres estoit ceste article [*sic*].

²⁰ Guillaume Du Bellay, *Epitome...*, *op. cit.*, f^o 63 v^o.

²¹ Victor-Louis Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. 135.

²² Guillaume Du Bellay, *Epitome...*, *op. cit.*, f^o 64 r^o. Je souligne.



Article de lettres au seigneur Lasqui²³.

Le dispositif est fort ingénieux, s'il s'agit bien d'un discours forgé après coup – auquel cas nous aurions affaire, pour reprendre les conclusions d'un récent article de Sophie Astier²⁴, à un nouvel exemple de *fake news* sous François I^{er}. En un temps où la propagation de l'information était largement facilitée par l'imprimé, sa vérification n'en était pas moins ardue ; compte tenu des lenteurs des communications, un mensonge avancé au moment opportun était de plus grande efficace que sa vérification tardive.

Nous voilà en tout cas dans ce que S. Astier appelle par ailleurs la « guerre des plumes » entre France et Empire²⁵ ; il faut ici rappeler que la fiévreuse activité de pamphlétaire de Langey fut aussi une activité de traducteur, du latin au français et inversement, selon les besoins du moment²⁶. Or le fait qu'il ait destiné à ses *Ogdoades* une partie au moins de ses discours, lettres et pamphlets n'a rien d'anodin. Ce fait nous éloigne de l'idée de manuscrit qu'on associe souvent aux Mémoires – y compris à ceux des Du Bellay puisque dans leur première édition, en 1569, le gendre et héritier de Martin Du Bellay fait état de la découverte du manuscrit dans la bibliothèque familiale²⁷.

Faites pour être publiées, les *Ogdoades* devaient inclure des textes déjà publiés, témoins des ruses de leur auteur. De même, une autre pièce de circonstance, aujourd'hui perdue : les *Stratagemata* de Rabelais consacrés aux « ruses de guerre » de Langey, semble avoir été un recueil de « documents diplomatiques », « reliés entre eux par une narration suivie », si l'on en croit un témoignage malheureusement incertain²⁸. Les trois pièces contenues dans l'*Epitome* de 1556 avaient-elles déjà été publiées au sein des *Stratagemata* ? Ces pièces nous renseignent en tout cas, comme on vient de le voir, sur les stratagèmes oratoires de Langey.

Les manuscrits des *Ogdoades* évoquent à plusieurs reprises, dans les marges du texte, des pièces à insérer. Seule une partie y a été effectivement incluse – soit par Langey, soit par Martin Du Bellay, soit par leurs éditeurs posthumes dans la *princeps* des *Mémoires* de 1569. Par ailleurs, Langey évoque parfois lui-même son activité pamphlétaire, comme dans le récit qu'il fait d'une mission périlleuse en terre d'Empire, en 1536 :

Ayant si peu exploicté en cedit voyage, il receut lettres sous les seings et seel du Palatin Electeur avecques aussi froide response, sçavoir est qu'il enverroit les lettres du Roy et de messeigneurs ses enfans, ensemble celle dudit seigneur de Langey, contenant la substance de sa charge et creance, au roy des Romains, vicaire general de l'Empire, pour y pourveoir ainsi qu'il jugeroit bon estre. Laquelle response receue, ledit de Langey desirant, ores qu'au Roy son maistre ne fust accordée la journée qu'il demandoit, qu'à tout le moins il fust à tous notoire et

²³ *Ibid.*, f^o 70 v^o.

²⁴ Sophie Astier, « Des fake news sous le règne de François I^{er} ? De l'information à la fiction dans les occasionnels de la Renaissance », *Canards, occasionnels, éphémères « Information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes*, actes du colloque de Rouen (2018), dir. Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould, Publications numériques du CÉRÉdI, 2019, consulté le 16/09/2023, URL : <http://publis-shs.univ-rouen.fr/ceredi/index.php?id=741>.

²⁵ Sophie Astier, *Une guerre des plumes (1542-1544) : la littérature occasionnelle du conflit entre François I^{er} et Charles Quint*, Thèse de doctorat sous la direction de Mireille Huchon, Paris Sorbonne, 2013.

²⁶ Voir sur ce point Lionel Piettre, « Discours incendiaires et narrations subsidiaires : amplification, résonances et dissonances des narrations dans les *Ogdoades* de Guillaume Du Bellay », dans *La Narration oratoire et les genres littéraires (XV^e-XVIII^e siècles)*, actes du colloque de Grenoble (2023), dir. Pascale Mounier, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 229-250.

²⁷ René Du Bellay, « Au Roy », dans Guillaume et Martin Du Bellay, *Mémoires*, *op. cit.*, f^o à ii r^o.

²⁸ Charles Perrat, « Le *Polydore Virgile* de Rabelais », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 11 / 2, 1949, p. 167-204, p. 204. Voir Lionel Piettre, « Guillaume du Bellay *polumêtis* », *L'Année rabelaisienne*, n^o 6, 2022, p. 373-392 ; « Langey, nom français de Machiavel ? Nouvelles thèses et hypothèses sur Guillaume Du Bellay, Rabelais et la réforme de l'armée », dans *L'Écrit, le dit et le bâti dans la fratrie Du Bellay*, actes du colloque international de Toulouse (mars 2023), dir. Lionel Piettre et Carine Roudière-Sébastien, à paraître.

manifeste combien grandement s'estoit mis ledit seigneur en son devoiret et à luy ne tenoit que de ses differends ne fust jugé par ceux ausquels en appartenoit la cognoissance, escrivit autres lettres de pareille ou approchante substance aux Electeurs et autres princes de l'Empire, et à chacun d'eux en fist tenir une avecques un double des lettres de creance du Roy et de mesdits seigneurs ses enfans ; lesquelles il feit pareillement publier et imprimer par toute la Germanie, de la teneur et maniere qui ensuit :

Lettres de monsieur de Langey aux Electeurs de l'Empire.

Très reverends, très illustres et très excellens princes [...] ²⁹.

Nous avons cette fois, dans les *Mémoires* de 1569, affaire à des imprimés authentiques ; le texte est ici donné *in extenso*, mais traduit du latin pour restituer la « teneur » d'originaux multiples. L'usage du français facilite l'insertion dans le texte cadre, sans effacer toutefois l'impression d'hétérogénéité provoquée par l'insertion de telles pièces de circonstances, parfois très longues. Dans la *princeps*, cette impression est d'ailleurs renforcée par une mise en valeur typographique : blancs typographiques, lettrines, caractères de taille différente (fig. 1).

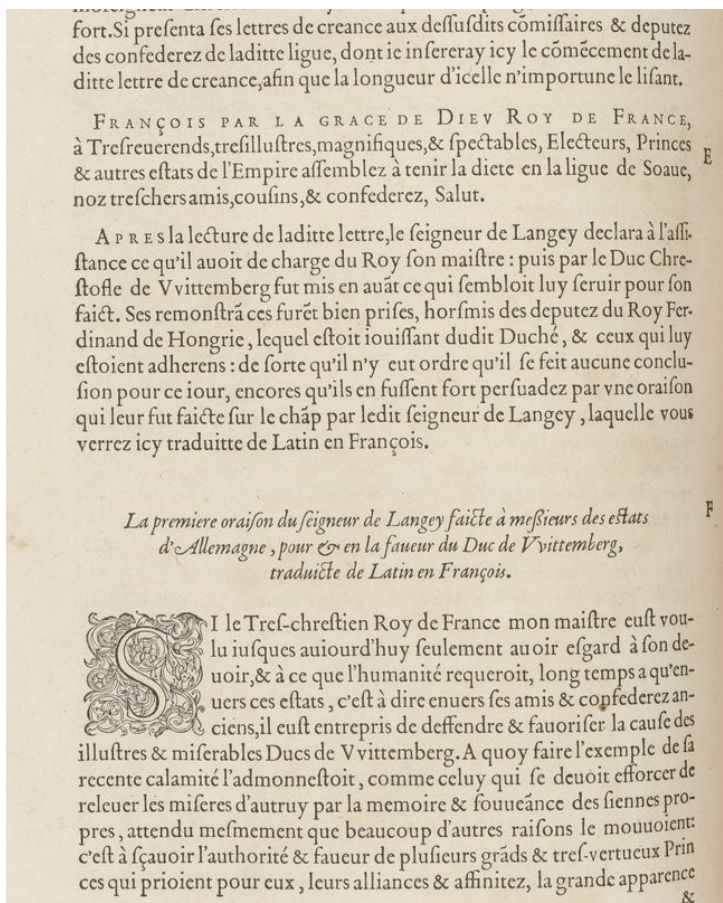


Fig. 1. Guillaume et Martin Du Bellay, *Mémoires*, Paris, P. L'Huillier, 1569, f^o 122 v^o, BnF (Gallica).

Dans cet exemple, où Guillaume Du Bellay est envoyé en ambassade à la diète d'Augsbourg, à la fin de l'année 1533, le choix éditorial redouble l'effet de la citation, puisque la parole de Langey est mise en valeur au détriment de celle du roi dont la lettre de créance n'est mentionnée qu'en

²⁹ Guillaume et Martin Du Bellay, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 178 r^o.



passant, par crainte qu'elle « n'importe » le lecteur. Il est notable que le début de cette lettre ait été complété (par l'ajout ici entre crochets) dans la seconde édition des *Mémoires* des Du Bellay et dans toutes les éditions suivantes :

FRANÇOIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE, à Tresreverends, tresillustres, magnifiques, et spectacles, Electeurs, Princes et autres estats de l'Empire assemblez à tenir la diete en la ligue de Soave [Souabe], noz treschers amis, cousins, et confederez, Salut³⁰. [En ces grands et urgens affaires de la chose publiques Chrestienne qui sont et regnent de nostre temps, etc.³¹]

Sorte de corps étrangers dans le texte des Du Bellay, cette lettre royale vient authentifier, pour les lecteurs comme pour les princes d'Empire, le rôle d'ambassadeur de Langey. Il n'est pas impossible, du reste, que cette lettre soit également de sa main, ce qui expliquerait qu'elle soit citée ici.

Qu'ils soient publiés dans l'*Epitome* de 1556 ou insérés dans les *Mémoires* de 1569, de tels discours ou lettres ont cependant perdu, dans ces publications, la nature autonome des occasionnels, ainsi qu'un certain caractère polymorphe. Le *Double d'une lettre écrite par un serviteur du Roy*, pamphlet de Langey publié en 1536³², contient ainsi un feuillet plié où figure un arbre généalogique commenté, justifiant les prétentions territoriales du roi de France (fig. 2).

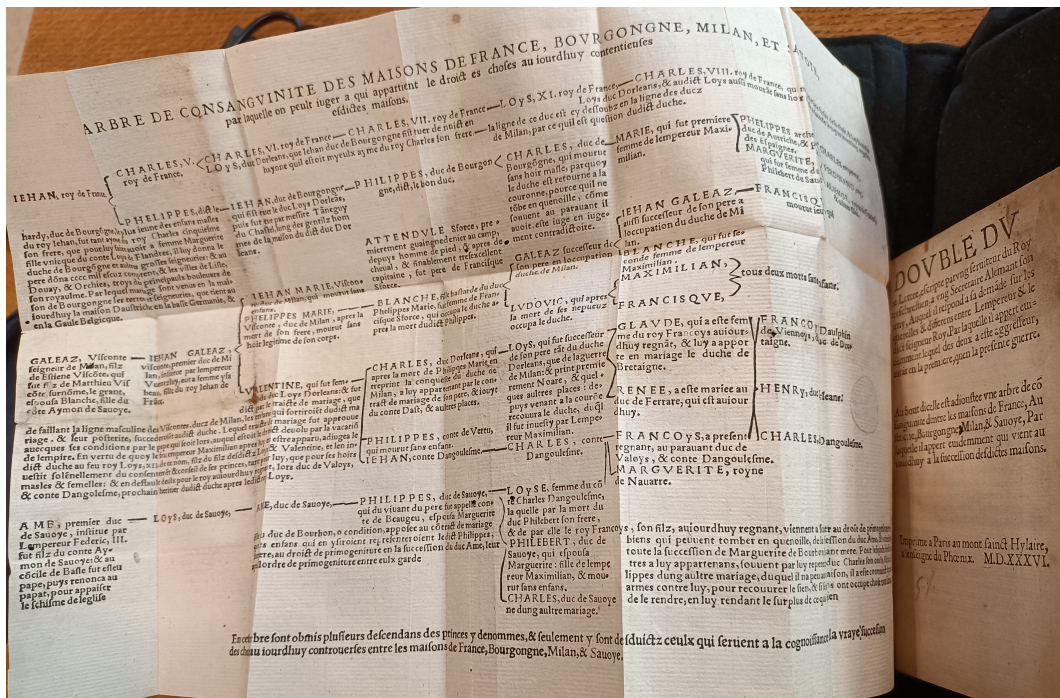


Fig. 2. [Guillaume Du Bellay], *Double d'une lettre, escripte parung serviteur du Roy [...]*, Paris, s. n., 1536 (Aix-en-Provence, Méjanes, In-8 07058). Photo : LP.

³⁰ *Ibid.*, f^o 122 v^o.

³¹ Ajout de la seconde édition (Paris, L'Huillier, 1571).

³² [Guillaume Du Bellay], *Double d'une lettre, escripte parung serviteur du Roy... a ung secretaire alemant son amy auquel il respond à sa demande sur les querelles et differens entre Lempereur et le dict seigneur roy*, Paris, Imprimé à Paris au mont saint Hylaire, à l'enseigne du Phoenix, 1536 (Aix-en-Provence, Méjanes, In-8 07058).



Ce *Double de la lettre...*, déjà republié en 1542³³, réapparaît au sein de l'*Epitome* de 1556, à la suite du plaidoyer pour le roi de Hongrie déjà cité³⁴, mais sans le tableau généalogique ; dans les *Ogdoades* (au livre VI des *Mémoires* des Du Bellay), ce texte est seulement mentionné³⁵, tandis que c'est un autre pamphlet qui se trouve inséré : une lettre de Langey aux princes électeurs d'Allemagne. Celle-ci, elle aussi, fut d'abord publiée en 1536, et republiée en 1537³⁶ – avec d'autres textes dont une lettre de François I^{er} aux princes allemands³⁷ qui, en fait, est également de la main de Guillaume Du Bellay et qui constitue le dernier des trois occasionnels publiés au sein de l'*Epitome* de 1536.

Qu'ils soient insérés dans la prose des *Ogdoades* manuscrites, ou publiés à titre posthume dans l'*Epitome* de 1556 ou dans les *Mémoires* de 1569, les occasionnels de Langey, loin d'être « étrangers » au « corps » de l'ouvrage, ont donc servi la mise en valeur de la plume du mémorialiste. Il semble que Langey ait tenu à mettre davantage en valeur les pièces où apparaît, de la façon la plus éclatante, le lien entre sa parole et celle du roi. Cette démarche fut imitée par ses héritiers : ainsi c'est une lettre royale qui termine le recueil de 1556, comme si l'éditeur avait voulu suggérer que tout occasionnel signé François I^{er} devait être de la main de Langey ou, à tout le moins, d'un Du Bellay³⁸.

« DISCOURS AU VRAI » ET AUTRES RÉCITS EN PROSE : MÉMOIRES DE CIRCONSTANCES ?

L'insertion disparate, parfois abrupte, de pièces de circonstances au sein de *Mémoires* comme ceux des Du Bellay pourrait donner l'impression que les *Mémoires*, loin d'être des brouillons ou des textes écrits au fil de l'action politique, sont bien plutôt un genre réflexif, où l'auteur peut faire son miel d'écrits les plus divers qu'il intègre selon ses besoins. D'autres textes, cependant, se rapprochent des *Mémoires* sans afficher la même ambition ; écrits à peu de distance des événements, ils relèvent souvent de ce que la critique réunit depuis peu sous le nom de « discours véritable » ou « discours au vrai³⁹ », d'après la formule qui apparaît souvent dans le titre de ces éphémères, qui se multiplient pendant les guerres civiles et religieuses.

À cet égard, le *Siège de Metz* de Bertrand de Salignac constitue un cas intéressant, entre « discours au vrai » et *Mémoires*. L'épître dédicatoire à Henri II situe clairement l'auteur dans une position inférieure à d'autres acteurs des événements :

Au Roy.

³³ Voir Sophie Astier, « Une défense de François I^{er} face à Charles Quint en 1542 : une pièce retrouvée de Guillaume de Quelques », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 74 / 2, 2012, p. 257-282 ; et Sophie Astier, thèse citée, p. 341-342.

³⁴ Guillaume Du Bellay, *Epitome...*, *op. cit.*, f^o 78 sqq.

³⁵ Guillaume et Martin Du Bellay, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 176 v^o. Voir Lionel Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 394-395.

³⁶ [Guillaume Du Bellay], *Exemplum Responsionis Christianissimi Galliarum Regis, ad protestationem qua Caesarea Maiestas Rome in eu[m] invecta est*, [Paris, Galliot Du Pré], 1536, f^o 11 v^o-15 v^o ; *Exemplaria literarum quibus & christianissimus Galliarum rex Franciscus, ab adversariorum maledictis defenditur : & controversiarum causae, ex quibus bella hodie inter ipsum & Carolum quintum imperatorem emerserunt, explicantur [...]*, Paris, Robert Estienne, 1537, p. 139-146. Une autre version française du texte est à la suite de la lettre de Langey au roi du 12 août 1536 (BnF, ms. Dupuy 269, f^o 22-25).

³⁷ *Exemplaria literarum...*, *op. cit.*, p. 183-194.

³⁸ Ce que La Croix Du Maine eut quelque peine à comprendre : voir dans sa *Bibliothèque*, vol. 1, Paris, Abel L'Angelier, 1584, p. 106, son attribution confuse de lettres à François I^{er}, toutes traduites selon lui par Langey (du français vers le latin et du latin vers le français !). Sur ces problèmes d'attribution, voir mon travail à paraître, « Langey, nom français de Machiavel ? », art. cité.

³⁹ Voir la présentation du projet de recherche dirigé par Estelle Doudet et Paul-Alexis Mellet, « Les "Discours véritables", 1450-1650 », <https://www.paul-alexis-mellet.ch/projets-de-recherche/les-discours-veritables-1450-1650/> ; et Ullrich Langer, « La narration dans les "discours au vrai" de faits militaires. Étude de deux cas (Brissac, Guise) », dans *La Narration oratoire et les genres littéraires*, dir. Pascale Mounier, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 251-268.



SIRE, les hommes vertueux qui travaillent en vostre service, oultre les biensfaicts qu'ils peuvent esperer de vostre liberalité, attendent encores ceste recompense, que le tesmoignage de leurs faicts soit rendu tel, qu'ils puissent estre estimez entre voz aultres subjects, & jouyr toute leur vie de l'honneur qui leur demeure de vous avoir bien servi, laissant apres la mort leur nom perpetuel a [sic] la posterité. Dont il advient que si de leur vivant on leur fait gouter le fruit & douceur de ceste gloire, ils s'estiment non seulement estre bien remunerez, & pour la pluspart satisfaits de ce qu'ils ont merité, mais sont encores par la [sic] incitez a continuer vostre service en tout ce qui peut toucher le bien de voz affaires, mesmes ceulx qui sont de cueur semblable, & aussi les successeurs, esquels l'exemple en appartient comme par heritage, entrent plus franchement aux perils que ceulx ci ont passé, sous l'esperance d'acquérir une semblable gloire que leurs majeurs ont rapporté. A ceste cause, Sire, j'ay proposé d'autant plus volontiers *mettre par escript ce qu'est advenu au dernier siege de Mets, & reduire de jour en autre ce que j'y ay peu veoir & apprendre sous Monsieur de Biron, un de voz capitaines, diligent enquireur & soigneux observateur de la verité*. En quoy si je ne peux bien dire tout ce qu'il conviendrait du grand chef vostre lieutenant, & tant d'autres vaillants Princes, Seigneurs, gentils hommes & gens de guerre qui estoient en la place, a tout le moins *je feray tout ce qu'est en moy, de leur rendre le tesmoignage d'honneur deu a leur vertu* : & peut estre exciteray la volonté a plusieurs aultres de suyvre le chemin qu'ils ont tenu, n'espargnants leur vie en ces actes vertueux & louables, qui pour estre dediez a vostre service, rendent grand honneur en la vie, & laissent une bien heureuse memoire a ceulx qui viennent apres⁴⁰.

Témoignage d'actions menées par de plus grands que lui, ce texte a tout d'une pièce de circonstance destiné à célébrer l'événement. La justification de ses propres actions, qui entre en ligne de compte aussi chez tant de mémorialistes⁴¹, semble ici tout à fait absente puisqu'il s'agit surtout de rendre l'honneur aux acteurs du combat. Pourtant sur ce point, la précision recherchée par l'auteur fait songer à celle de nombreux Mémoires où l'enjeu est de nommer les nobles combattants, pour que l'honneur soit rendu à chacun et éviter la pire injustice pour un aristocrate : l'oubli du service rendu⁴². On trouve ainsi à la fin du récit un « rôle » (une liste) des nobles présents au siège, avec le détail de leurs commandements (fig. 3).

⁴⁰ Bertrand de Salignac de Lamoignon Fénelon, *Le siège de Metz l'an 1552*, Paris, Charles Estienne, 1553, f° A.ii. r^o. Je souligne.

⁴¹ Voir Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance*, op. cit. ; « Justice historique et écriture mémorialiste », dans Nadine Kuperty-Tsur (dir.), *Écriture de soi et argumentation : rhétorique et modèles de l'autoreprésentation*, Actes du colloque de l'université de Tel-Aviv, 3-5 mai 1998, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 47-64.

⁴² Voir Lionel Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 491-492.

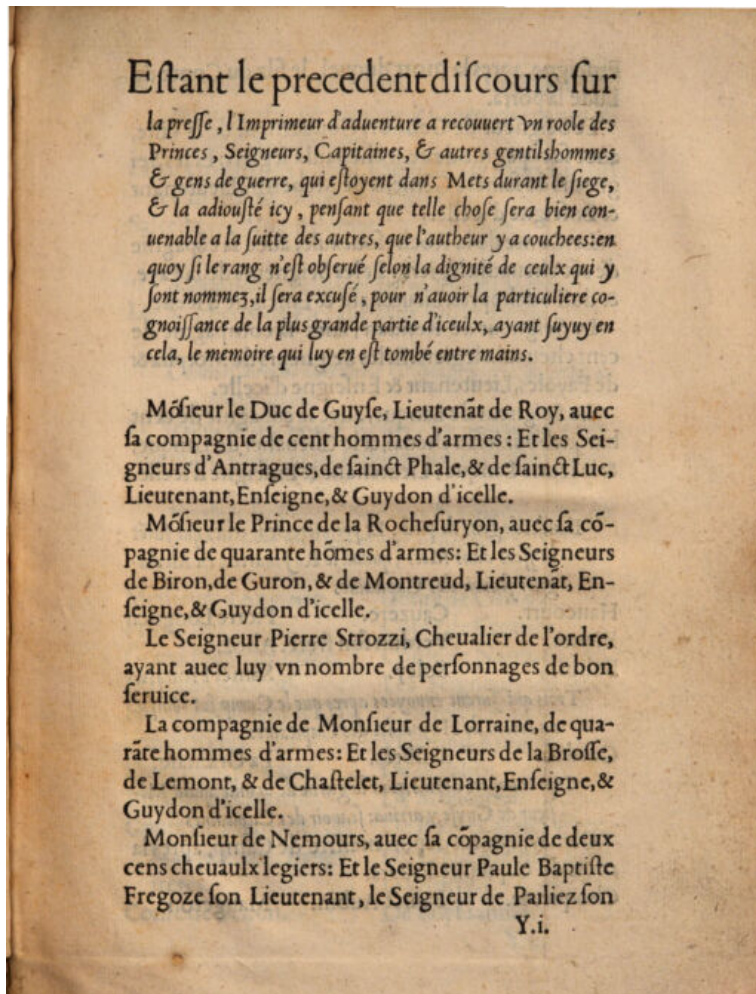


Fig. 3. Salignac, *Le Siege de Mets*, Österreichische Nationalbibliothek, URL : http://digital.onb.ac.at/OnbViewer/viewer.faces?doc=ABO_%2BZ166463603.

On voit que même dans cette pièce très circonstancielle, l'auteur a soin de s'aider des documents qui lui « tombe[nt] entre mains ». Au reste, le récit est d'une certaine ampleur, revient sur les causes des événements et détaille la chronologie de façon assez précise, ainsi que les lieux. L'ouvrage est ainsi complété par une carte précisément légendée (fig. 4).



du camp, ce dernier esté, à Monseigneur le Cardinal de Ferrare, pour luy faire assez brevement entendre le succez du voyage du Roy : À quoy maintenant, quand je pourroye, je ne voudroye toutesfoys adjouster aucun ornement, que ainsi que lors je le luy ay simplement racompté. [...] Car Madame je la vous adresse seulement, pour en aider, comme de bref commentaire, à quelque bon esprit, auquel vous commanderez l'estendre, avec ses autres gestes, en longue & ample histoire⁴³.

L'ensemble du texte se présente ainsi comme une suite de lettres. Le singulier *bref commentaire* a par ailleurs une valeur générique, et s'oppose à *commentaires*, au pluriel, terme qui est à peu près synonyme de *Mémoires*⁴⁴ (comme *un mémoire* s'oppose à des *Mémoires*) : bien qu'il s'agisse de plusieurs lettres, ce texte se présente bien comme un matériau disponible pour d'autres auteurs, de façon certes conventionnelle mais qui n'est pas, ici, une simple convention rhétorique – alors que c'en est une chez Guillaume Du Bellay et que d'autres mémorialistes, comme Martin Du Bellay ou Monluc, insistent à l'inverse sur la valeur supérieure de leur œuvre (dictée par la sincérité et fruit de l'expérience) sur celle des historiens de métier⁴⁵.

MÉMOIRES ET « REMONSTRANCES » CHEZ MONLUC : SERVICE, DISSIDENCE ET DIALOGUE

Il est un autre type d'occasionnel qui peut être rapproché des *Mémoires*, et que les *Mémoires* peuvent inclure : les remontrances adressées au roi. Le cas, célèbre, de Blaise de Monluc permettra ici de faire apparaître une particularité de ses *Commentaires*. On sait en effet qu'ils sont nés d'une protestation contre sa retraite forcée de sa charge de lieutenant général en Guyenne, après qu'il a reçu une très grave blessure au visage au siège de Rabastens⁴⁶. Monluc s'en est d'abord ouvert à Charles IX dans une première lettre, puis dans une seconde, plus longue et qui fut publiée à Lyon en 1570, sous le titre *Remonstrances de M. de Monluc à la Majesté du roy sur son gouvernement de Guienne*⁴⁷ ; le texte fut republié l'année suivante sous le titre de *Lettre en forme de complainte*⁴⁸. Plus tard, dans les *Commentaires*, Monluc a inséré cette lettre :

Voilà quelle fut ma lettre, sur laquelle ces messieurs qui gouvernoyent lors tout à la cour eurent plus de peine à philosopher que je n'avois eu à la dicter. Elle fut imprimée à mon desceu [insu] et veuë par tout. Mes amis et ceux qui sçavoient le devoir que j'avois fait à la conservation de la Guyenne estoient autant ou plus offencez que moy⁴⁹.

On sait qu'il s'agit très probablement d'une mise en scène, et que Monluc eut à cœur de donner à voir et à lire sa protestation⁵⁰. Or, parce qu'il y revient sur l'ensemble de sa carrière, cette « remontrance » semble relever à la fois de l'apologie et de la réprobation. Mais on peinerait

⁴³ Bertrand de Salignac, *Le voyage du Roy au pays bas de l'Empereur en l'an M.D.LIIII*, Lyon, Thibault Payan [Payen], 1554, f° A 3 r° et v°.

⁴⁴ Voir Robert Estienne, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, 1549, p. 374 : « Faire des memoires, Conficere commentarios ». Voir aussi *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 109 sqq.

⁴⁵ Voir aussi mon analyse dans *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 307 sqq. et 450 sqq.

⁴⁶ Voir Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien : étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Paris, A. Picard, 1907, p. 23 sqq.

⁴⁷ *Remonstrances de M. de Monluc à la Majesté du roy sur son gouvernement de Guienne, où est contenu une grande partie de ses faits et de plusieurs autres seigneurs et capitaines de ce royaume, envoyées (comme il appert par la lecture d'icelles) un peu après les derniers troubles*, s. n., s. l., 1570, in-8 (BnF, 8-LB33-422).

⁴⁸ *Lettre envoyée au Roy par Monsieur de Montluc en forme de complainte. Contenant plusieurs actes & prouesses faites par ledit sieur de Montluc sur le fait des armes*, s. l., s. n., 1571, in-8 (BnF, Réserve des livres rares, 8-LN27-14667), URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k87u6763>.

⁴⁹ Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, éd. Paul Courteault, Paris, Gallimard, 1964, coll. Bibliothèque de la Pléiade, p. 796.

⁵⁰ Voir Paul Courteault, op. cit., p. 31 sqq.



à comprendre le sens du mot *remontrance* utilisé dans le premier titre si l'on ne voyait pas que Monluc (qui certes utilise le mot, souvent, comme synonyme de « discours ») met ici en scène un échange, une négociation⁵¹ – qui est aussi bien sûr une épreuve de forces : la publication imprimée permet de prendre à témoins les lecteurs, dans le contexte en soi menaçant des guerres civiles. Monluc rappelle en effet ses services passés, et le danger qu'il y aurait, pour le roi, de laisser penser que de tels services seraient oubliés par lui. C'est le reproche classique d'ingratitude, souvent utilisé dans les griefs des nobles envers la couronne :

Tout cecy vous ay je voulu representer Sire, parce que, peut estre, vous ne l'aviez pas entendu, & qu'en parlant de moy devant vostre Majesté, l'on m'a tenu en autre rang que je n'avoys merité. Par foys l'on a parlé de moy comme si j'eusse esté un larron, par fois disoit on, que je n'avois rien fait qui vaille depuis trois ans. En cela vous faisoit on plus de tort qu'à moy Sire. Car tous les languages du monde ne me sauroient oster l'honneur que j'ay acquis & à vous Sire. L'on vous a par importunité induit à faire chose que je crain pourra servir d'un mauvais exemple aux gens de mon mestier : d'autant que ceux qui ont esté appelez aux charges depuis quelque temps, & qui desirent parvenir par l'exercice des armes, craindront à mon exemple que les services des longues annees, & la gloire, & la vertu acquise par tout le monde ne pourra tant leur aider, que feront à leur nuire les langues de ceux qui voudroyent quelque jour les reculer⁵².

Aux « languages », autrement dit aux paroles creuses des médisants, Monluc oppose des faits, ses faits, qui donnent à son discours le poids de la réalité. L'occasionnel porte ainsi déjà le germe du « discours de sa vie » que seront les *Commentaires* : l'association d'une plume et d'une épée, pour opposer « & la gloire, & la vertu » de l'auteur à des « langues » qui ne peuvent être que mauvaises puisqu'elles n'ont aucun lien avec le « service » assumé par Monluc.

Dans la suite du texte, Monluc insiste sur le sens de sa démarche qui consiste à s'adresser directement au souverain, sans passer par des intermédiaires qui, aux yeux de l'auteur, sont toujours nuisibles (les courtisans professionnels toujours suspects de flatterie, les gens de robe longue et les favorites – toutes personnes peu au fait selon lui des réalités militaires⁵³) :

Il me reste Sire, pour la fin de ma longue & prolixie lettre, vous supplier treshumblement, si recevant un tel coup de fortune, j'ay esté contrainct de m'en plaindre & douloir à vous, & non à autre : & ay esté contrainct de ce faire, tant pour me faire cognoistre à vostre Majesté mieux que je n'avois par le passé, qu'aussi pour vous supplier treshumblement que d'icy en avant, quand on vous importunera de traicter mal ou moy, ou autres de voz bons serviteurs, vous veuilliez tousjours reserver une oreille pour celuy qui sera accusé, avant que de vous resouldre à faire chose qui puisse l'interessier⁵⁴.

On a vu que cette lettre a fait l'objet de plusieurs (au moins trois) éditions ; est-ce dû à l'effort pour ainsi dire propagandiste de Monluc lui-même et/ou de ses partisans, ou dû au succès même de ce texte ? Une troisième hypothèse, qui n'exclut pas les précédentes mais qui n'a jamais

⁵¹ Voir Ullrich Langer et Paul-Alexis Mellet, « Introduction – Les remontrances, un genre de discours entre reproche et conseil amical », dans *Les Remontrances (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle). Textes et commentaires*, Paris, Classiques Garnier, 2021, coll. Travaux du Centre d'études supérieures de la Renaissance, p. 7-19.

⁵² *Lettres de monsieur de Monluc, Chevalier de l'Ordre, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses Ordonnances, escriptes au Roy touchant le gouvernement de la Guyenne ; avec la responce de sa Majesté au dict sieur de Monluc*, Lyon, Michel Jove, 1571, p. 17.

⁵³ Voir Lionel Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 444 et 526-542.

⁵⁴ *Lettres de monsieur de Monluc*, op. cit., p. 17-18.



été formulée, est que le pouvoir royal lui-même ait favorisé ces publications. La réédition de 1571 due à Michel Jove présente en effet la particularité de reproduire la lettre de Monluc avec la réponse du roi qui la suit. Il s'agit en tout cas édition autorisée, comme le montre la mention du nom et de l'adresse de l'imprimeur en page de titre – information qui manque dans les autres éditions. Un tel occasionnel témoigne donc non plus d'une dissidence, mais d'un dialogue enfin résolu. Rien de contradictoire ici avec le contenu même de la lettre de Monluc, où il se présente en personnage loyal et, malgré la vivacité du ton, s'inscrit bien dans un rapport de fidélité. Charles IX, dans sa réponse, s'empresse de reconnaître cette loyauté en rappelant à Monluc que, étant très gravement blessé, c'est lui-même qui avait dans un premier temps demandé d'être relevé de sa charge. Le roi ne fait aucune allusion aux accusations de malversations qui pèsent sur son capitaine, et dont fut saisi en appel le propre frère du roi, le duc d'Anjou, futur Henri III⁵⁵.

Nous sommes donc en présence de la mise en scène d'une renégociation du rapport entre le vieux capitaine et la monarchie. Acceptant sa mise à l'écart, Monluc demande des garanties. De nouveaux honneurs, peut-être – le roi suivant (le duc d'Anjou, devenu Henri III) le fera maréchal. Mais ici Charles IX l'assure surtout de l'avenir, c'est-à-dire sa descendance :

Car vous m'avez trop fidelement et bien servy : mais pour les raisons susdictes, & à vostre seule requeste, vous tenant tout assureur que j'auray à jamais toute souvenance de voz longs & grands services, desquels si ne pouvez recevoir la recompense condigne, voz enfans acheveront d'en cueillir le fruit. Joint qu'ils sont tels, & m'ont ja si bien servi, que d'eux mesmes ils ont merité que l'on face pour eu, ce que je seray bien aise de faire quand l'occasion s'en presentera⁵⁶.

Le discours est convenu, mais l'utilisation d'une telle convention est significative : Charles IX, en évoquant les deux fils vivants de Monluc, ravive aussi pour son destinataire le souvenir de la mort de ses deux aînés, Marc-Antoine et Pierre-Bertrand dit Peyrot, le fils favori et amèrement regretté⁵⁷. Or le roi, à l'occasion de la mort de Peyrot au cours d'une entreprise de piraterie à Madère, avait fait preuve de mansuétude auprès de Monluc en réhabilitant le défunt Peyrot après l'avoir, dans un premier temps, condamné⁵⁸.

Passer l'éponge sur les erreurs et garantir la loyauté future de ses serviteurs : voilà sans doute le but de la monarchie, mais aussi, surtout, le type de réponse attendu par Monluc. On est ici loin de l'image de dissidence que donnent certains Mémoires des guerres de religion⁵⁹, dont la célébrité empêche parfois de voir la poursuite d'un fonctionnement (presque) normal des négociations au sein de l'État. Monluc se souvient ainsi de la réponse du roi lorsqu'il écrit ses *Commentaires* :

Je laisse parmy leurs papiers la lettre que vous m'escrivites de Vilecoutrests, le troiesme de decembre mil cinq cens septante, où il y a ces mots : « Tenez-vous assureur que j'auray souvenance à jamais de vos longs et grands services, desquels, si vous ne pouvez recevoir la recompense condigne, vos enfans acheveront d'en cueillir le fruit, joint qu'ils sont tels et m'ont ja si bien servy que d'eux-mesmes ils ont merité que l'on face pour eux ce que je seray bien aise de faire, quand l'occasion

⁵⁵ Voir Paul Courteault, *op. cit.*, p. 23-34.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 22-23.

⁵⁷ Voir Lionel Piettre, « La famille, ses membres fantômes et les "petits Monlucs" : la fabrique de la vocation dans les *Commentaires* », *Albineana*, n° 36 : *Vocations d'enfants et trajectoires familiales dans le temps des guerres civiles et religieuses*, dir. Thibault Catel, Isabelle Moreau et Erick Surget, 2024, à paraître.

⁵⁸ Voir Paul Gaffarel, « Le Capitaine Peyrot Monluc », *Revue Historique*, vol. 9 / 2, 1879, p. 273-332.

⁵⁹ Voir Éliane Viennot, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire : le dialogue Marguerite de Valois-Brantôme », *Les Dossiers du Grihl*, n° 7, 2013, URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/5890>.



s'en présentera. » Sire, voilà votre promesse ; un roy ne doit jamais rien dire ny promettre qu'il ne vueille tenir⁶⁰.

Ce faisant, Monluc, qui a reproduit sa propre lettre dans toute sa longueur, ne reproduit qu'une partie du texte du roi – celle qui évidemment l'intéresse au plus haut point, puisqu'elle offre une assurance pour l'avenir de sa lignée. L'auteur des *Commentaires*, en somme, opère déjà une sélection des pièces justificatives qu'il inclut dans son ouvrage, mais il le fait dans une logique qui n'exclut aucunement l'imprimé, pas davantage que les digressions. De façon significative, les éditeurs de la *Collection universelle* reléguèrent à la fin du dernier volume des *Commentaires* (renommés *Mémoires*) la lettre de Monluc⁶¹, pourtant si essentielle à l'argumentation et donnant à lire au lecteur, dans le corps de l'ouvrage, cette remontrance à l'origine des *Commentaires*.

*

L'examen des relations complexes qu'entretient la catégorie non générique des occasionnels avec le « genre » des Mémoires, par ailleurs si malaisé à définir, permet de mettre l'accent non pas sur cette difficile voire impossible définition⁶², mais sur le caractère englobant de l'écriture mémorialiste, qui dans cette mesure se distingue de la démarche de composition et d'édition des occasionnels. Alors que la pensée des Mémoires comme « genre », telle qu'elle se construit à la fin du XVIII^e siècle, suppose à la fois une minoration (du fait de leur caractère documentaire et supposément infra-historique) et une majoration (en raison de l'importance accordée à l'auteur supposé « grand homme » et de la valeur jugée supérieure de son témoignage), leur relation aux occasionnels permet d'insister sur leur dimension pleinement historiographique (intégrant diverses « pièces », les Mémoires ne sauraient être de simples documents de « première main ») tout autant que sur leur portée argumentative (souvent de mise en valeur de soi, de son action ou de son héritage), liée à un contexte politique très précis. Loin de proposer un récit uniforme issu des événements mêmes, les Mémoires, dans toute leur hétérogénéité, sont à comprendre en lien avec des circonstances dont les occasionnels permettent, parfois, de retrouver l'écho.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

BELLIER DU CHESNAY Alexandre-Claude, ROUCHER Jean-Antoine, PERRIN Albert-Antoine et DUSSIEUX Louis (éd.), *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, Londres/Paris, s. n., 50 vol., 1785 à 1789.

⁶⁰ *Commentaires*, op. cit., p. 823.

⁶¹ « Observations des éditeurs », dans *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France. Tome XXVI. Contenant la fin des Mémoires de Messire Blaise de Montluc, Maréchal de France ; & ceux de Messire Gaspard de Saulx, Seigneur de Tavannes [...]*, À Londres, Et se trouve à Paris, rue et Hôtel Serpente, 1787, p. 105 sqq.

⁶² Voir Jean-Louis Jeannelle, « "L'acheminement vers le réel". Pour une étude des genres factuels : le cas des Mémoires », *Poétique*, vol. 139 / 3, 2004, p. 279-297.



- DU BELLAY Guillaume, *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey [...] Avec ce, un prologue ou préface sur toute son histoire & le catalogue des livres alléguez en ses livres de l'antiquité des Gaules, & de France. Plus sont adjoustées une oraison, & deux épistres, faites en latin par ledit autheur, & par luy mesmes traduites de latin en françoys*, Paris, Vincent Sertenas, 1556, URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6479020n>.
- [DU BELLAY Guillaume], *Exemplaria literarum quibus & christianissimus Galliarum rex Franciscus, ab adversariorum maledictis defenditur : & controversiarum causae, ex quibus bella hodie inter ipsum & Carolum quintum imperatorem emergerunt, explicantur [...]*, Paris, Robert Estienne, 1537, URL : https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001102310831?pid=BML:BML_00GOO0100137001102310831&pg_titre=.
- [DU BELLAY Guillaume], *Exemplum Responsionis Christianissimi Galliarum Regis, ad protestationem qua Caesarea Maiestas Rome in eu[m] investa est*, 1536, URL : <https://www.digitale-sammlungen.de/en/view/bsb10200216?page=2,3>.
- DU BELLAY Guillaume et DU BELLAY Martin, *Les Memoires de Mess. Martin Du Bellay [...] contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas du roy François I^{er}, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay [...]. Œuvre mis nouvellement en lumière [...] par Mess. René Du Bellay*, Paris, Pierre L'Huillier, 1569, URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86246509>.
- MONLUC Blaise de, *Commentaires (1521-1576)*, éd. Paul Courteault, Paris, Gallimard, 1964, coll. Bibliothèque de la Pléiade.
- MONLUC Blaise de, *Lettre envoyée au Roy par Monsieur de Montluc en forme de complainte. Contenant plusieurs actes & prouesses faites par ledit sieur de Montluc sur le fait des armes*, s. l., s. n., 1571.
- MONLUC Blaise de, *Remonstrances de M. de Monluc à la Majesté du roy sur son gouvernement de Guienne, où est contenu une grande partie de ses faicts et de plusieurs autres seigneurs et capitaines de ce royaume, envoyées (comme il appert par la lecture d'icelles) un peu après les derniers troubles*, s. l., s. n. 1570.
- MONLUC Blaise de, *Mémoires*, dans *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France. Tome XXVI. Contenant la fin des Mémoires de Messire Blaise de Montluc, Maréchal de France ; & ceux de Messire Gaspard de Saulx, Seigneur de Tavannes [...]*, À Londres, Et se trouve à Paris, rue et Hôtel Serpente, s. n., 1787, URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k22651d>.
- MONLUC Blaise de et CHARLES IX, *Lettres de monsieur de Monluc, Chevalier de l'Ordre, Cappitaine de 50 hommes d'armes de ses Ordonnances, escriptes au Roy touchant le gouvernement de la Guyenne ; avec la responce de sa Majesté au dict sieur de Monluc*, Lyon, Michel Jove, 1571.
- SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNELON Bertrand de, *Le voyage du Roy au pays bas de l'Empereur en l'an M.D.LIIII.*, Lyon, Thibault Payan [Payen], 1554, URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k100835k>.
- SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNELON Bertrand de, *Le siège de Metz l'an 1552*, 1553.

Textes critiques

- ASTIER Sophie, « Des fake news sous le règne de François I^{er} ? De l'information à la fiction dans les occasionnels de la Renaissance », dans *Canards, occasionnels, éphémères « Information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes*, actes du colloque de Rouen (2018),



- dir. Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould, Publications numériques du CÉRÉDI, 2019, URL : <http://publis-shs.univ-rouen.fr/ceredi/index.php?id=741>.
- ASTIER Sophie, « Une défense de François I^{er} face à Charles Quint en 1542 : une pièce retrouvée de Guillaume de Quelques », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 74 / 2, 2012, p. 257-282.
- ASTIER Sophie, *Une guerre des plumes (1542-1544) : la littérature occasionnelle du conflit entre François I^{er} et Charles Quint*, thèse de doctorat sous la direction de Mireille Huchon, Paris Sorbonne, 2013.
- BOURRILLY Victor-Louis, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905.
- COURTEAULT Paul, *Blaise de Monluc historien : étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Paris, A. Picard, 1907, URL : <http://archive.org/details/blaisedemonluchioocour>.
- DELVALLÉE Ellen, *Poétiques de la filiation : Clément Marot et ses maîtres*, Genève, Droz, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance, 2021.
- DOUDET Estelle et MELLET Paul-Alexis, « Les “Discours véritables” », 1450-1650 », présentation du projet de recherche, URL : <https://www.paul-alexis-mellet.ch/projets-de-recherche/les-discours-veritables-1450-1650/>.
- GAFFAREL Paul, « Le Capitaine Peyrot Monluc », *Revue Historique*, vol. 9 / 2, 1879, p. 273-332.
- GARAPON Jean, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 103 / 2, 2003, p. 275-285.
- HERSANT Marc et al. (dir.), *Digressions, dissertations, réflexions dans les récits factuels et dans les récits fictionnels de l'époque classique*, Actes du colloque de Paris 3 (mai 2019), Louvain, Peeters, sous presse.
- JEANNELLE Jean-Louis, « “L'acheminement vers le réel”. Pour une étude des genres factuels : le cas des Mémoires », *Poétique*, vol. 139 / 3, 2004, p. 279-297.
- KUPERTY-TSUR Nadine, « Justice historique et écriture mémorialiste », dans *Écriture de soi et argumentation : rhétorique et modèles de l'autoreprésentation*, Actes du colloque de l'université de Tel-Aviv, 3-5 mai 1998, dir. Nadine Kuperty-Tsur, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 47-64.
- KUPERTY-TSUR Nadine, *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1997.
- LANGER Ullrich, « La narration dans les “discours au vrai” de faits militaires. Étude de deux cas (Brissac, Guise) », dans *La Narration oratoire et les genres littéraires (XV^e-XVIII^e siècles)*, actes du colloque de Grenoble (2023), dir. Pascale Mounier, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 251-268.
- LANGER Ullrich et MELLET Paul-Alexis, « Introduction – Les remontrances, un genre de discours entre reproche et conseil amical (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans *Les Remontrances (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle). Textes et commentaires* Paris, Classiques Garnier, 2021, coll. Travaux du Centre d'études supérieures de la Renaissance, p. 7-19.
- LA CROIX DU MAINE François Grudé de, *Bibliothèque*, vol. 1, Paris, Abel L'Angelier, 1584.
- MICHAUD Louis Gabriel, *Biographie universelle, ancienne et moderne ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes : Supplément, ou suite de l'histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes : Cam - Che*, Michaud, 1836.



- PERRAT Charles, « Le Polydore Virgile de Rabelais », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 11 / 2, 1949, p. 167-204.
- PIETTRE Lionel, « Discours incendiaires et narrations subsidiaires : amplification, résonances et dissonances des narrations dans les *Ogdoades* de Guillaume Du Bellay », dans *La Narration oratoire et les genres littéraires (XV^e-XVIII^e siècles)*, actes du colloque de Grenoble (2023), dir. Pascale Mounier, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 229-250.
- PIETTRE Lionel, « Guillaume du Bellay *polumêtis* », *L'Année rabelaisienne*, n° 6, 2022, p. 373-392.
- PIETTRE Lionel, « La famille, ses membres fantômes et les “petits Monlucs” : la fabrique de la vocation dans les *Commentaires* », *Albineana*, n° 36 : *Vocations d'enfants et trajectoires familiales dans le temps des guerres civiles et religieuses*, dir. Thibault Catel, Isabelle Moreau et Erick Surget, à paraître en 2024.
- PIETTRE Lionel, « Langey, nom français de Machiavel ? Nouvelles thèses et hypothèses sur Guillaume Du Bellay, Rabelais et la réforme de l'armée », dans *L'Écrit, le dit et le bâti dans la fratrie Du Bellay*, actes du Colloque international de Toulouse (mars 2023), dir. Lionel Piettre et Carine Roudière-Sébastien, à paraître.
- PIETTRE Lionel, *L'Ombre de Guillaume du Bellay sur la pensée historique de la Renaissance*, Genève, Droz, 2022, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance.
- VIENNOT Éliane, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire : le dialogue Marguerite de Valois-Brantôme », *Les Dossiers du Grihl*, n° 7, 2013, URL : <https://journals.openedition.org/dossiersgrihl/5890#abstract>.
- VIRASTAU Nicolae Alexandru, *Early Modern French Autobiography*, Leyde, Brill, 2021, URL : <https://brill.com/display/title/56996>.
- ZANONE Damien, *Écrire son temps : Les mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021.